

**CONDITIONS DEFINITIVES
TURBOS A ECHEANCE OUVERTE SUR INDICE
EN DATE DU 22 février 2010**

Emetteur	: Société Générale
Date de Lancement	: 19 février 2010
Date d'émission	: 24 février 2010
Preneur ferme	: SG Option Europe
Organisme(s) de Compensation	: Euroclear France, Euroclear Bank, Clearstream Banking
Place de cotation des Turbos	: Euronext Paris

<i>Indice Dow Jones STOXX[®] Mid 200 (code Bloomberg : MCXP Index)</i>	
- Promoteur de l'Indice	STOXX Limited
- Agent de Calcul de l'Indice	STOXX Limited
- Prix de Référence	le cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation, sous réserve des dispositions prévues dans les Termes et Conditions des Turbos à échéance ouverte. En cas d'exercice supérieur à 10.000 Turbos un même jour par un même Porteur, le Prix de Référence pourra être diminué des coûts de transaction pour l'Emetteur, coûts au maximum égaux à 0,30% du Prix de Référence.
- Heures d'Observation	non applicable
- Marché Lié	EUREX
- Taux de Conversion	non applicable

Tranche	Type de Turbos	Nombre de Turbos	Parité	Prix d'émission	Prix d'Exercice Initial
A	Call	2.000.000	10	2,50 EUR	210 EUR
B	Call	2.000.000	10	4,00 EUR	195 EUR
C	Call	2.000.000	10	5,50 EUR	180 EUR

Tranche	Taux de Financement	Seuil de Sécurité Initial	Pourcentage	Code ISIN	Code mnémonique
A	EURIBOR 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=> +2% (jusqu'à EURIBOR 3M +10%))	220,50 EUR	5 % (minimum : 0%, maximum : 10%)	FR0010860502	7291S
B	EURIBOR 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=> +2% (jusqu'à EURIBOR 3M +10%))	204,75 EUR	5 % (minimum : 0%, maximum : 10%)	FR0010860536	7292S
C	EURIBOR 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=> +2% (jusqu'à EURIBOR 3M +10%))	189,00 EUR	5 % (minimum : 0%, maximum : 10%)	FR0010860544	7293S

Indice Dow Jones STOXX® Small 200 (code Bloomberg : SCXP Index)	
- Promoteur de l'Indice	STOXX Limited
- Agent de Calcul de l'Indice	STOXX Limited
- Prix de Référence	le cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation, sous réserve des dispositions prévues dans les Termes et Conditions des Turbos à échéance ouverte. En cas d'exercice supérieur à 10.000 Turbos un même jour par un même Porteur, le Prix de Référence pourra être diminué des coûts de transaction pour l'Emetteur, coûts au maximum égaux à 0,30% du Prix de Référence.
- Heures d'Observation	non applicable
- Marché Lié	EUREX
- Taux de Conversion	non applicable

Tranche	Type de Turbos	Nombre de Turbos	Parité	Prix d'émission	Prix d'Exercice Initial
D	Call	2.000.000	10	1,50 EUR	135 EUR
E	Call	2.000.000	10	2,50 EUR	125 EUR
F	Call	2.000.000	10	3,50 EUR	115 EUR

Tranche	Taux de Financement	Seuil de Sécurité Initial	Pourcentage	Code ISIN	Code mnémorique
D	EURIBOR 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=> +2% (jusqu'à EURIBOR 3M +10%))	141,75 EUR	5 % (minimum : 0%, maximum : 10%)	FR0010860551	7294S
E	EURIBOR 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=> +2% (jusqu'à EURIBOR 3M +10%))	131,25 EUR	5 % (minimum : 0%, maximum : 10%)	FR0010860569	7295S
F	EURIBOR 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=> +2% (jusqu'à EURIBOR 3M +10%))	120,75 EUR	5 % (minimum : 0%, maximum : 10%)	FR0010860577	7296S

Devise de Règlement

EUR

Exercice des Turbos

Conformément aux dispositions du Prospectus de Base, les Turbos sont exerçables par le Porteur à tout moment pendant la Période d'Exercice ou automatiquement exercés lors de la survenance d'un Déclenchement Automatique d'Echéance ou en cas d'échéance anticipée au gré de l'Emetteur.

Modalités de règlement

Paiement en numéraire du Montant Différentiel ou du Montant Différentiel Anticipé, selon le cas.

Modalités d'assimilation

Non applicable

Nombre minimum de Turbos négociables sur Euronext Paris	1 Turbo par tranche (ou, au-delà de ce minimum, négociation par multiple entier de 1 Turbo)
Nombre minimum de Turbos exerçable	1.000 Turbos par tranche (ou, au-delà de ce minimum, exercice par multiple entier de 1.000 Turbos)
Radiation d'Euronext Paris / autre(s) marché(s)	La radiation interviendra à l'ouverture du sixième jour de bourse à Paris précédant la Date de Maturité (incluse) des Turbos, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités de marché compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur ne pourra en aucun cas être engagée. Dans le cas de la survenance d'un Déclenchement Automatique d'Echéance, Euronext Paris suspendra la négociation des Turbos dans les plus brefs délais et procédera ensuite à leur radiation.
Site internet de l'Emetteur	www.sgbourse.fr
Contact investisseurs	Société Générale N° Azur 0810 30 20 20
Référence du Prospectus de Base, du(des) Supplément(s), du Document de Référence	<ul style="list-style-type: none"> - Prospectus de Base visé par l'Autorité des marchés financiers ("AMF") le 10 juillet 2009 sous le n° 09-223, - Suppléments visés par l'AMF le 6 août 2009 sous le n° 09-235, le 4 septembre 2009 sous le n° 09-252, le 16 octobre 2009 sous le n° 09-297, le 12 novembre 2009 sous le n°09-328, le 14 janvier 2010 sous le n° 10-007, le 18 février 2010 sous le n° 10-025, - Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2009 sous le n° D.09-0095, - Rectificatif au Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2009 sous le n° D.09-0095-R01, - Première actualisation du Document de Référence déposée auprès de l'AMF le 12 mai 2009 sous le n° D.09-0095-A01, deuxième actualisation du Document de Référence déposée auprès de l'AMF le 6 août 2009 sous le n° D.09-0095-A02, troisième actualisation du Document de Référence déposée auprès de l'AMF le 5 novembre 2009 sous le n° D.09-0095-A03.

L'attention des acheteurs potentiels est attirée sur le fait que :

- ils doivent lire ces Conditions Définitives en liaison avec le Prospectus de Base, les Suppléments, le Document de Référence, le rectificatif et les actualisations cités ci-dessus,
- de par leur nature, les Turbos sont susceptibles de connaître des variations de valeur considérables pouvant aboutir, dans certains cas, à la perte de la totalité du prix d'achat des Turbos. Il est recommandé aux acheteurs potentiels de ne prendre leur décision qu'après avoir soigneusement examiné, avec leurs conseillers, si l'investissement envisagé correspond bien à leurs besoins et à leurs moyens,
- seule la version française du Prospectus de Base et des Suppléments a été visée par l'AMF. La traduction anglaise est pour information seulement.

LES TURBOS N'ONT PAS ETE ET NE SERONT PAS ENREGISTRES EN VERTU DU *UNITED STATES SECURITIES ACT 1933*, TEL QU'AMENDE, ET LA NEGOCIATION DES TURBOS N'A PAS ETE APPROUVEE PAR LA *UNITED STATES COMMODITY FUTURES TRADING COMMISSION* EN VERTU DU *UNITED STATES COMMODITY EXCHANGE ACT*. NI LES TURBOS, NI AUCUN DROIT SUR CEUX-CI, NE POURRONT A AUCUN MOMENT ETRE OFFERTS, VENDUS, REVENDUS, NEGOCIES OU LIVRES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS NI A DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS OU POUR LEUR COMPTE OU A LEUR PROFIT. SUR LA DESCRIPTION DES RESTRICTIONS EN MATIERE D'OFFRE ET DE VENTE DES TURBOS, VOIR LE CHAPITRE "RESTRICTIONS A L'OFFRE DES TURBOS" DU PROSPECTUS DE BASE.

Extrait de licence de l'indice Dow Jones STOXX® Mid 200

"L'indice Dow Jones STOXX® Mid 200 est protégé par la législation sur la propriété intellectuelle. L'indice Dow Jones STOXX® Mid 200 et les marques déposées associées font l'objet d'une licence accordée, à des fins d'utilisation précises, à la Société Générale."

" Dow Jones STOXX® Mid 200 est une marque déposée de STOXX Limited et fait l'objet d'une licence d'utilisation."

STOXX et Dow Jones n'ont d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice Dow Jones STOXX® Mid 200 et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec les Bons d'Option.

STOXX et Dow Jones :

- ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les parts du Bon d'Option qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir.
- ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne le Bon d'Option ou quelque autre titre que ce soit.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des parts du Bon d'Option, et ne prennent aucune décision à ce sujet.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Bon d'Option.

Ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins du Bon d'Option ou de ses détenteurs de parts pour déterminer, composer ou calculer l'indice Dow Jones STOXX® Mid 200..

STOXX & Dow Jones déclinent toute responsabilité relative au Bon d'Option. Plus particulièrement,

- **STOXX et Dow Jones ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant:**
- **Les résultats devant être obtenus par le Bon d'Option, le détenteur de parts du Bon d'Option ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice Dow Jones STOXX® Mid 200 et des données incluses dans l'indice Dow Jones STOXX® Mid 200;**
- **L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice Dow Jones STOXX® Mid 200 et des données qu'il contient;**
- **La négociabilité de l'indice Dow Jones STOXX® Mid 200 et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière;**
- **STOXX et Dow Jones ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice Dow Jones STOXX® Mid 200 ou les données qu'il contient;**
- **En aucun cas, STOXX ou Dow Jones ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirects même si STOXX et Dow Jones ont été avertis de l'existence de tels risques.**

Extrait de licence de l'indice Dow Jones STOXX® Small 200

"L'indice Dow Jones STOXX® Small 200 est protégé par la législation sur la propriété intellectuelle. L'indice Dow Jones STOXX® Small 200 et les marques déposées associées font l'objet d'une licence accordée, à des fins d'utilisation précises, à la Société Générale."

" Dow Jones STOXX® Small 200 est une marque déposée de STOXX Limited et fait l'objet d'une licence d'utilisation."

STOXX et Dow Jones n'ont d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice Dow Jones STOXX® Small 200 et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec les Bons d'Option.

STOXX et Dow Jones :

- ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les parts du Bon d'Option qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir.
- ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne le Bon d'Option ou quelque autre titre que ce soit.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des parts du Bon d'Option, et ne prennent aucune décision à ce sujet.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Bon d'Option.

Ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins du Bon d'Option ou de ses détenteurs de parts pour déterminer, composer ou calculer l'indice Dow Jones STOXX[®] Small 200..

STOXX & Dow Jones déclinent toute responsabilité relative au Bon d'Option. Plus particulièrement,

- **STOXX et Dow Jones ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant:**
- **Les résultats devant être obtenus par le Bon d'Option, le détenteur de parts du Bon d'Option ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice Dow Jones STOXX[®] Small 200 et des données incluses dans l'indice Dow Jones STOXX[®] Small 200;**
- **L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice Dow Jones STOXX[®] Small 200 et des données qu'il contient;**
- **La négociabilité de l'indice Dow Jones STOXX[®] Small 200 et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière;**
- **STOXX et Dow Jones ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice Dow Jones STOXX[®] Small 200 ou les données qu'il contient;**
- **En aucun cas, STOXX ou Dow Jones ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirects même si STOXX et Dow Jones ont été avertis de l'existence de tels risques.**

FINAL TERMS
OPEN-END TURBOS ON INDEX
DATED 22 February 2010

English free translation for information purposes only

Issuer : Société Générale
Launch Date : 19 February 2010
Issue date : 24 February 2010
Manager : SG Option Europe
Clearance Institution(s) : Euroclear France, Euroclear Bank, Clearstream Banking
Place of listing of the Turbos : Euronext Paris

<i>Dow Jones STOXX® Mid 200 Index (Bloomberg code : MCXP Index)</i>	
- Sponsor	STOXX Limited
- Index Calculation Agent	STOXX Limited
- Settlement Price	the closing price of the Index on the Valuation Date, subject to the provisions provided in the Terms and Conditions of the open-end Turbos. In the case of an exercise of Turbos higher than 10,000 Turbos a same day by a same Warrantholder, the Settlement Price should be reduced by the trading costs for the Issuer, costs being at the maximum equal to 0.30% of the Settlement Price.
- Observation Hours	not applicable
- Related Exchange	EUREX
- Conversion Rate	not applicable

Tranche	Type of Turbos	Number of Turbos	Parity	Issue price	Initial Exercise Price
A	Call	2,000,000	10	2.50 EUR	210 EUR
B	Call	2,000,000	10	4.00 EUR	195 EUR
C	Call	2,000,000	10	5.50 EUR	180 EUR

Tranche	Financing Interest Rate	Initial Stop Loss Level	Percentage	ISIN code	mnemonic code
A	EURIBOR 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=>) +2% (up to EURIBOR 3M +10%)	220.50 EUR	5 % (minimum : 0%, maximum : 10%)	FR0010860502	7291S
B	EURIBOR 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=>) +2% (up to EURIBOR 3M +10%)	204.75 EUR	5 % (minimum : 0%, maximum : 10%)	FR0010860536	7292S
C	EURIBOR 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=>) +2% (up to EURIBOR 3M +10%)	189.00 EUR	5 % (minimum : 0%, maximum : 10%)	FR0010860544	7293S

Dow Jones STOXX® Small 200 Index (Bloomberg code : SCXP Index)	
- Sponsor	STOXX Limited
- Index Calculation Agent	STOXX Limited
- Settlement Price	the closing price of the Index on the Valuation Date, subject to the provisions provided in the Terms and Conditions of the open-end Turbos. In the case of an exercise of Turbos higher than 10,000 Turbos a same day by a same Warranholder, the Settlement Price should be reduced by the trading costs for the Issuer, costs being at the maximum equal to 0.30% of the Settlement Price.
- Observation Hours	not applicable
- Related Exchange	EUREX
- Conversion Rate	not applicable

Tranche	Type of Turbos	Number of Turbos	Parity	Issue price	Initial Exercise Price
D	Call	2,000,000	10	1.50 EUR	135 EUR
E	Call	2,000,000	10	2.50 EUR	125 EUR
F	Call	2,000,000	10	3.50 EUR	115 EUR

Tranche	Financing Interest Rate	Initial Stop Loss Level	Percentage	ISIN code	mnemonic code
D	EURIBOR 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=>) +2% (up to EURIBOR 3M +10%)	141.75 EUR	5 % (minimum : 0%, maximum : 10%)	FR0010860551	7294S
E	EURIBOR 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=>) +2% (up to EURIBOR 3M +10%)	131.25 EUR	5 % (minimum : 0%, maximum : 10%)	FR0010860569	7295S
F	EURIBOR 3M (RIC Reuters : <EURIBOR3MD=>) +2% (up to EURIBOR 3M +10%)	120.75 EUR	5 % (minimum : 0%, maximum : 10%)	FR0010860577	7296S

Settlement Currency	EUR
Exercise of Turbos	According to the provisions of the Base Prospectus, Turbos are exercisable by the Warranholder at any time during the Exercise Period or automatically exercised upon the occurrence of a Stop Loss Event or of an early termination by the Issuer.
Settlement provisions	Settlement Amount or Early Settlement Amount, as the case may be, paid by cash.
Provisions for fungibility ("assimilation")	Not applicable
Minimum number of Turbos tradable on Euronext Paris	1 Turbo per tranche (or, above such minimum, trading by integral multiple of 1 Turbo)
Minimum number of Turbos exercisable	1,000 Turbos per tranche (or, above such minimum, exercise by integral multiple of 1,000 Turbos)
Delisting from Euronext Paris / other(s) market(s)	The delisting will take place at opening of the sixth trading day in Paris preceding the Expiration Date (included), subject to any amendments to this timetable by the competent market regulators. The Issuer may in no

case be held liable for such an amendment. In the case of the occurrence of a Stop Loss Event, Euronext Paris will suspend the trading of the Turbos as soon as possible and then will delist them.

Issuer's website	www.sgbourse.fr
Investor's contact	Société Générale N° Azur 0810 30 20 20
Reference of the Base Prospectus, the Supplement(s), the Registration Document	<ul style="list-style-type: none">- Base Prospectus filed with the <i>Autorité des marchés financiers</i> ("AMF") on 10 July 2009 under n° 09-223,- Supplement approved by the AMF on 6 August 2009 under n° 09-235, 4 September 2009 under n° 09-252, 16 October 2009 under n° 09-297, 12 November 2009 under n° 09-328, 14 January 2010 under n° 10-007, 18 February 2010 under n° 10-025,- Registration Document filed with the AMF on 4 March 2009 under n° D.09-0095,- Amendment ("<i>rectificatif</i>") to the Registration Document filed with the AMF on 8 April 2009 under n° D.09-0095-R01,- First update to the Registration Document filed with the AMF on 12 May 2009 under n° D.09-0095-A01, second update to the Registration Document filed with the AMF on 6 August 2009 under n° D.09-0095-A02, third update to the Registration Document filed with the AMF on 5 November 2009 under n° D.09-0095-A03.

The attention of prospective purchasers is drawn to the fact that :

- they should read these Final Terms in conjunction with the Base Prospectus, the Supplements, the Registration Document, the amendment ("*rectificatif*") and the updates hereafter described,
- due to their nature, Turbos may be subject to considerable fluctuations in value, which may, in certain circumstances, result in a total loss of the purchase price of the Turbos. Prospective purchasers should reach an investment decision only after careful consideration, with their own advisers, of the suitability of such Turbos in light of their particular financial circumstances, the information set forth herein and in the Base Prospectus,
- the sole version of the Base Prospectus and the Supplements with a visa granted by the AMF is the French version. The English translation is for information purposes only.

THE TURBOS HAVE NOT BEEN AND WILL NOT BE REGISTERED UNDER THE U.S. SECURITIES ACT OF 1933, AS AMENDED, AND TRADING IN THE TURBOS HAS NOT BEEN APPROVED BY THE UNITED STATES COMMODITY FUTURES TRADING COMMISSION UNDER THE UNITED STATES COMMODITY EXCHANGE ACT. TURBOS, OR INTERESTS THEREIN, MAY NOT AT ANY TIME BE OFFERED, SOLD, RESOLD OR DELIVERED, DIRECTLY OR INDIRECTLY, IN THE UNITED STATES OR TO, OR FOR THE ACCOUNT OR BENEFIT OF, A U.S. PERSON. FOR A DESCRIPTION OF THE RESTRICTIONS ON OFFERS AND SALES OF THE TURBOS, SEE THE SECTION "PURCHASE AND SALE" IN THE BASE PROSPECTUS.

Extract of the Dow Jones STOXX® Mid 200 Index license :

"L'indice Dow Jones STOXX® Mid 200 est protégé par la législation sur la propriété intellectuelle. L'indice Dow Jones STOXX® Mid 200 et les marques déposées associées font l'objet d'une licence accordée, à des fins d'utilisation précises, à la Société Générale."

"Dow Jones STOXX® Mid 200 est une marque déposée de STOXX Limited et fait l'objet d'une licence d'utilisation." STOXX et Dow Jones n'ont d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice Dow Jones STOXX® Mid 200 et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec les Bons d'Option.

STOXX et Dow Jones :

- ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les parts du Bon d'Option qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir.
- ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne le Bon d'Option ou quelque autre titre que ce soit.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des parts du Bon d'Option, et ne prennent aucune décision à ce sujet.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Bon d'Option.

Ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins du Bon d'Option ou de ses détenteurs de parts pour déterminer, composer ou calculer l'indice Dow Jones STOXX® Mid 200.

STOXX & Dow Jones déclinent toute responsabilité relative au Bon d'Option. Plus particulièrement,

- **STOXX et Dow Jones ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant:**
- **Les résultats devant être obtenus par le Bon d'Option, le détenteur de parts du Bon d'Option ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice Dow Jones STOXX® Mid 200 et des données incluses dans l'indice Dow Jones STOXX® Mid 200;**
- **L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice Dow Jones STOXX® Mid 200 et des données qu'il contient;**
- **La négociabilité de l'indice Dow Jones STOXX® Mid 200 et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière;**
- **STOXX et Dow Jones ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice Dow Jones STOXX® Mid 200 ou les données qu'il contient;**
- **En aucun cas, STOXX ou Dow Jones ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirects même si STOXX et Dow Jones ont été avertis de l'existence de tels risques.**

Extract of the Dow Jones STOXX® Small 200 Index license :

"L'indice Dow Jones STOXX® Small 200 est protégé par la législation sur la propriété intellectuelle. L'indice Dow Jones STOXX® Small 200 et les marques déposées associées font l'objet d'une licence accordée, à des fins d'utilisation précises, à la Société Générale."

" Dow Jones STOXX® Small 200 est une marque déposée de STOXX Limited et fait l'objet d'une licence d'utilisation."

STOXX et Dow Jones n'ont d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice Dow Jones STOXX® Small 200 et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec les Bons d'Option.

STOXX et Dow Jones :

- ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les parts du Bon d'Option qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir.
- ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne le Bon d'Option ou quelque autre titre que ce soit.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des parts du Bon d'Option, et ne prennent aucune décision à ce sujet.
- n'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Bon d'Option.

Ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins du Bon d'Option ou de ses détenteurs de parts pour déterminer, composer ou calculer l'indice Dow Jones STOXX® Small 200.

STOXX & Dow Jones déclinent toute responsabilité relative au Bon d'Option. Plus particulièrement,

- **STOXX et Dow Jones ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant:**
- **Les résultats devant être obtenus par le Bon d'Option, le détenteur de parts du Bon d'Option ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice Dow Jones STOXX® Small 200 et des données incluses dans l'indice Dow Jones STOXX® Small 200;**
- **L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice Dow Jones STOXX® Small 200 et des données qu'il contient;**
- **La négociabilité de l'indice Dow Jones STOXX® Small 200 et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière;**
- **STOXX et Dow Jones ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice Dow Jones STOXX® Small 200 ou les données qu'il contient;**
- **En aucun cas, STOXX ou Dow Jones ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirects même si STOXX et Dow Jones ont été avertis de l'existence de tels risques.**

MODÈLE D'AVIS D'EXERCICE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(l'"Emetteur")

Les mots et expressions définis dans les termes et conditions des turbos à échéance ouverte (ci-après les "**Conditions**") des Bons d'Option "turbo" (les "**Turbos**") relatifs à la présente émission de Turbos auront les mêmes significations lorsqu'ils sont utilisés dans cet Avis d'Exercice (sauf mention contraire expresse).

Après avoir été complété, cet Avis d'Exercice doit être envoyé par le Teneur de Compte à l'Agent Financier et doit être reçu par l'Agent Financier avant 10h00 du matin (heure de Paris). L'Agent Financier vérifiera avant 10h00 du matin, heure de Paris ce même jour, que les Turbos ont été irrévocablement crédités sur le compte de l'Agent Financier indiqué ci-dessous et détenu auprès d'Euroclear France.

Tout Avis d'Exercice qui ne sera pas complété conformément aux Conditions sera considéré comme nul. En particulier :

- le nombre de Turbos mentionné dans cet Avis d'Exercice devra être égal au nombre minimum de Turbos exerçables ou à un multiple entier de ce nombre minimum. Si le nombre de Turbos indiqué dans l'Avis d'Exercice est inférieur au nombre minimum de Turbos exerçables (ou si ce n'est pas un multiple entier de ce minimum), l'Avis d'Exercice sera réputé être nul et non avenu.
- le nombre de Turbos devra être crédité en totalité sur le compte de l'Agent Financier,
- le transfert des Turbos doit avoir lieu franco de paiement en faveur du compte de l'Agent Financier (**adhérent 176, nature de compte 51**) détenu auprès d'Euroclear France.

AGENT FINANCIER : Société Générale – Tours
Société Générale OPER/TLP/PRI – 17 cours Valmy –
92987 Paris La Défense Cedex – téléphone 01 42 13
76 09 – fax 01 42 13 32 23 - SWIFT :
SOGEFRPPHCM OPER/TLP/PRI

I – REFERENCES DES TURBOS

Type de Turbos : Turbos Call / Turbos Put (les "**Turbos**")

Sous-jacent des Turbos :

II – A COMPLETER EN MAJUSCULES

Nom du Teneur de Compte :

Adresse du Teneur de Compte :

N° Tél. du Teneur de Compte :

FORM OF EXERCISE NOTICE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(the "Issuer")

Words and expressions defined in the terms and conditions of the open-end turbos (hereinafter the "**Conditions**") of the turbo Warrants (the "**Turbos**") relating to the present issue of Turbos shall have the same meanings where used herein (unless the context otherwise requires).

When completed, this Exercise Notice must be sent by the Warrant Account Holder to the Warrant Agent and must be received by the Warrant Agent before 10.00 a.m. (Paris time). The Warrant Agent shall verify, before 10.00 a.m. (Paris time) on such day, that the Turbos have been irrevocably credited to the account of the Warrant Agent below held by Euroclear France.

Any Exercise Notice which is not duly completed in accordance with the Conditions shall be deemed to be null and void. In particular :

- the number of Turbos specified in this Exercise Notice must be equal to the minimum number of Turbos exercisable or to an integral multiple. If the number of Turbos specified in this Exercise Notice is less than the minimum number of Turbos exercisable (or is not an integral multiple of this minimum number), the Exercise Notice shall be deemed to be null and void.
- the total number of Turbos exercised must be credited to the account of the Warrant Agent.
- the transfer of the Turbos must be made free of payment on the account of the Warrant Agent (**member 176, account 51**) held by Euroclear France.

WARRANT AGENT : Société Générale – Tours
Société Générale OPER/TLP/PRI – 17 cours Valmy –
92987 Paris La Défense Cedex – téléphone 01 42 13
76 09 – fax 01 42 13 32 23 - SWIFT :
SOGEFRPPHCM OPER/TLP/PRI

I - REFERENCES OF THE TURBOS

Type of Turbo : Call Turbo Warrants / Put Turbo Warrants (the "**Turbos**")

Underlying of the Turbos:

II – TO COMPLETE IN CAPITAL LETTERS

Name of the Warrant Account Holder :

Address of the Warrant Account Holder :

Tel N° of the Warrant Account Holder :

N° Fax du Teneur de Compte :

Interlocuteur à contacter :

Nous déclarons par les présentes exercer irrévocablement les Turbos mentionnés ci-dessous conformément aux dispositions des Conditions :

- Nombre de Turbos exercés
- Code mnémonique
- Code ISIN
- Compte espèces à créditer de tout montant dû, du fait de l'exercice des Turbos (soumis à déduction de tous Taxes et Droits payables)
(le compte en question ne peut être situé aux Etats-Unis)

Nous confirmons avoir transféré les Turbos franco de paiement sur le compte de l'Agent Financier, adhérent 176, nature de compte 51.

Déclaration de non-ressortissant des Etats-Unis :

Je, soussigné, certifie / Nous, soussignés, certifions [*] que la personne exerçant les Turbos visés par le présent Avis d'Exercice, ou toute personne pour le compte de laquelle les Turbos sont exercés, n'a pas la qualité de ressortissant des Etats-Unis (au sens défini ci-dessous) ou n'est pas une personne se trouvant aux Etats-Unis (au sens défini ci-dessous).

Aux fins de cette déclaration, l'expression "Etats-Unis" comprend les territoires, possessions et autres dépendances assujettis à la juridiction des Etats-Unis d'Amérique et l'expression "ressortissant des Etats-Unis" signifie toute personne qui est (i) une personne physique ressortissante ou résidente des Etats-Unis; (ii) une société de capitaux ou de personnes ou autre entité régie par les lois des Etats-Unis ou d'une subdivision politique des Etats-Unis, ou ayant son principal établissement aux Etats-Unis; (iii) tout patrimoine ou fiducie assujetti à l'impôt fédéral américain sur le revenu, quelle que soit la source de ses revenus; (iv) toute fiducie dont l'administration est soumise à la supervision d'un tribunal des Etats-Unis, et dont les décisions importantes sont contrôlées par un ou plusieurs administrateurs ayant la qualité de ressortissants des Etats-Unis; (v) un fonds de pension au bénéfice des salariés, dirigeants ou gérants d'une société de capitaux ou de personnes ou autre entité décrite à la rubrique (ii) ci-dessus; (vi) toute entité organisée principalement en vue d'investir dans des participations minoritaires, et dont 10 pour cent de la propriété ou davantage sont détenus par des personnes décrites aux rubriques (i) à (v) ci-dessus, si cette entité a été constituée principalement dans un but d'investissement par ces personnes, dans un fonds commun de placement dont l'opérateur n'est pas soumis à certaines obligations de la Partie 4 des règlements de la CFTC en raison du fait que ses participants ne sont pas des

Fax N° of the Warrant Account Holder :

Contact name :

We irrevocably exercise the above mentioned Turbos in accordance with the Conditions :

- Number of Turbos exercised
- Mnemonic code
- ISIN code
- Cash account to which any amount due in respect of the exercise of the Turbos (subject to the deduction of any Taxes, Duties and Expenses payable) should be credited
(such account must be located outside the United States of America)

We confirm to have transferred the Turbos free of payment to the account of the Warrant Agent, member 176, account type 51.

Certification of non-US beneficial ownership :

The undersigned hereby certify [*] that neither the person exercising the Turbos referred to in this notice, nor any person on whose behalf the Turbos are being exercised, is a U.S. person (as such term is defined below) or a person within the United States (as such term is defined below).

For purposes of this certification, the term "United States" includes the territories, the possessions and all other areas subject to the jurisdiction of the United States of America, and the term "U.S. person" means any person who is (i) an individual who is a citizen or resident of the United States; (ii) a corporation, partnership or other entity organised in or under the laws of the United States or any political subdivision thereof or which has its principal place of business in the United States; (iii) any estate or trust which is subject to United States federal income taxation regardless of the source of its income; (iv) any trust if a court within the United States is able to exercise primary supervision over the administration of the trust and if one or more United States trustees have the authority to control all substantial decisions of the trust; (v) a pension plan for the employees, officers or principals of a corporation, partnership or other entity described in (ii) above; (vi) any entity organised principally for passive investment, ten per cent. or more of the beneficial interests in which are held by persons described in (i) to (v) above if such entity was formed principally for the purpose of investment by such persons in a commodity pool the operator of which is exempt from certain requirements of Part 4 of the CFTC's regulations by virtue of its participants being non-U.S. persons; or (vii) any other "U.S. person" as such term may be defined in Regulation S under the Securities Act or the regulations adopted under the Commodity Exchange Act.

I/We understand [*] that this notice is required in

ressortissants des Etats-Unis ; ou (vii) tout autre "ressortissant des Etats-Unis" ("US person", au sens défini dans le Règlement S (*Regulation S*) pris en application du *Securities Act* ou dans les règlements adoptés en vertu du *Commodity Exchange Act*).

Je comprends / Nous comprenons [*] que ce formulaire est requis en application de la législation américaine sur les titres et les marchandises. Dans l'hypothèse où ce formulaire pourrait se révéler pertinent dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative, je vous autorise / nous vous autorisons de manière irrévocable à produire ce formulaire ou une copie à toute partie impliquée dans cette procédure.

[*] *supprimer la mention inutile*

connection with certain securities and commodities legislation in the United States. If administrative or legal proceedings are commenced or threatened in connection with which this notice is or might be relevant, we irrevocably authorise you to produce this notice or a copy thereof to any interested party in such proceedings.

[*] *Delete as appropriate*

Date

Signature du Teneur de Compte

Date

Signature of the Warrant Account Holder